



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 71611

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur les avantages fiscaux accordés aux personnes âgées dépendantes. En effet, les personnes âgées vivant en établissement sont pénalisées par rapport aux personnes hébergées à domicile en matière de déduction fiscale, ce qui soulève évidemment un problème d'équité. Les personnes âgées vivant chez elles peuvent bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 50 % pour l'emploi d'un salarié à domicile. En revanche, la réduction d'impôt sur les dépenses d'hébergement s'élève à seulement 25 %. Pour résoudre cette difficulté, il a été envisagé la possibilité d'augmenter l'allocation logement. Par conséquent, il lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend prendre pour réduire le coût de l'hébergement pour les personnes âgées dépendantes.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71611

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 154